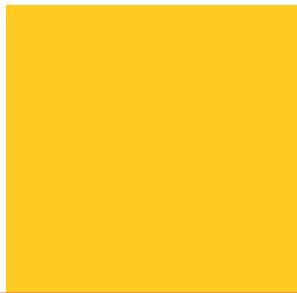


L'ISFA, une école en mouvement

Taxe d'apprentissage 2022

Devenez
les partenaires
de la réussite



Contact
communication@isfa.fr
04 37 28 76 10



L'École

Chers partenaires actuels et futurs,

Assujettie à la **taxe d'apprentissage**, votre entreprise peut faire le choix de l'affectation de son versement à une formation en prise directe avec vos **réalités professionnelles**.

Créé en 1930, l'ISFA dispense la plus ancienne formation universitaire française en **actuariat**. Plus largement, depuis **plus de 30 ans**, elle a développé ses diplômes en **gestion des risques** et forme les collaborateurs qui rejoindront **demain** vos équipes.

La taxe d'apprentissage est une **ressource essentielle** pour notre école. Elle nous permet de maintenir la **qualité** de l'enseignement à laquelle nous tenons pour nos étudiants, gage de leur **employabilité** future à vos côtés, et de mener nos projets de développement de nos formations.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le caractère **essentiel** pour nous des versements au titre de «Contribution aux autres formations professionnalisantes». C'est par le biais de cette seule catégorie que nous pouvons bénéficier des ressources de cette taxe.



Nos valeurs

L'ISFA est un Institut pluridisciplinaire de formation et de recherche en actuariat et gestion des risques.

Des formations mathématiques pluridisciplinaires

- Mathématiques au service du risque
- Fortes compétences en gestion, finance
- Intégration de l'environnement socio-économique,
- Prise en compte des aspects juridiques
- Outils informatiques, ...

Une pédagogie professionnalisante

- Stages & Alternance
- Proximité avec le monde professionnel
- Accompagnement au projet professionnel
- ...

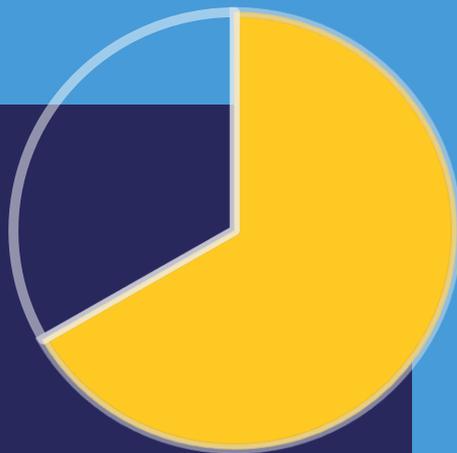
Un rayonnement international

- Mobilité des étudiants
- Opportunités de stages à l'étranger
- Partenariats avec des universités étrangères
- Formations délocalisées à l'étranger
- ...



2/3 de nos ressources

La taxe d'apprentissage permet à l'ISFA, école publique interne à l'Université Lyon 1, de maintenir des frais de scolarité accessibles.

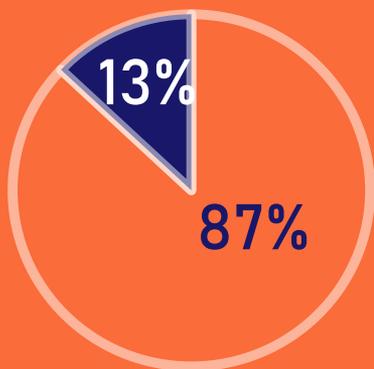


Vous avez le pouvoir de **concrétiser** nos projets

- Renforcer nos **équipements** pour l'enseignement,
- Développer la **polyvalence** de nos étudiants,
- Favoriser la **mobilité** de nos étudiants à l'étranger afin de renforcer leurs compétences,
- Maintenir un **haut niveau d'enseignement** proche de la réalité du monde économique.



Le saviez-vous ?



Le « Solde de la taxe d'apprentissage » correspond à 13% de la Taxe d'apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

C'est cette part de votre taxe d'apprentissage qui permettra de soutenir les projets de l'ISFA.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Par chèque

1. INFORMEZ-NOUS

de vos intentions de versement par mail ou téléphone. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT

par chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Lyon 1 » à l'adresse suivante :

*ISFA - Université Lyon 1
Service relations entreprises
50 Avenue Tony Garnier
69007 LYON*

Par virement

1. INFORMEZ-NOUS

de vos intentions de versement par mail ou téléphone. Cette étape est capitale pour le suivi du dossier et l'assurance de la bonne réception des fonds à l'ISFA, conformément à vos intentions.

2. FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE RÈGLEMENT

par virement en précisant dans l'objet du virement

" Taxe d'apprentissage ISFA - N°UAI 0693781K "

Contact

communication@isfa.fr / 04 37 28 76 10





Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	00001004330	72	TPLYON

IBAN (International Bank Account Number)

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	BIC (Bank Identifier Code)
10071	69000	00001004330	72	TPLYON

L'ISFA vous
remercie

Taxe d'apprentissage 2022

Contact

communication@isfa.fr

04 37 28 76 10